EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS





MAIRIE DE DIJON

Président

: M. REBSAMEN

Secrétaire

: M. BORDAT

M - M. DESEILLE - M. MASSON -: M. MILLOT - Mme POPARD - M. MAGLICA - Mme TE Membres présents Mme DILLENSEGER - Mme DURNERIN - M. GERVAIS - M. GRANDGUILLAUME - Mme METGE - M. DUPIRE - Mme REVEL-LEFEVRE - M. BERTELOOT - Mme AVENA - M. MEKHANTAR - Mme BIOT - Mme MARTIN - Mile KOENDERS - Mme DURNET-ARCHERAY - Mme GARRET - Mme BLETTERY - M. MARCHAND - M. JULIEN - M. PIAN - Mme TROUWBORST - Mme LEMOUZY - M. DELVALEE - M. IZIMER - Mme ROY - Mme TRUCHOT-DESSOLLE - M. PRIBETICH - Mme HERVIEU -Mme BERNARD - M. LOUIS - M. BERTHIER - M. BEKHTAOUI - MIle MODDE - MIle MASLOUHI - MIle CHEVALIER - M. EL HASSOUNI - Mme JUBAN - Mme MILLE - Mme GAUTHIE - Mme CHATILLON - M. BROCHERIEUX - M. AYACHE -M.OUAZANA

Membres excusés

: M. MARTIN - M. ALLAERT - M. HELIE - M. DUGOURD - Mme VANDRIESSE

Membres absents

OBJET **DE LA DELIBERATION**

Restauration scolaire - Fourniture de denrées alimentaires - Années 2009 à 2012 - Mise en appel d'offres

Monsieur Mekhantar, au nom des commissions de la réussite éducative, et des finances, de la modernisation du service public et du personnel, expose :

Mesdames, Messieurs,

La Ville procède chaque année à l'acquisition de denrées alimentaires, afin de permettre à l'Unité Centrale de Production Alimentaire d'assurer la confection des repas destinés aux élèves des restaurants des écoles maternelles et élémentaires, aux personnes âgées bénéficiant du service de portage des repas à domicile ou fréquentant les foyers-restaurants du Centre Communal d'Action Sociale ainsi qu'aux agents municipaux fréquentant le restaurant du personnel.

Pour faire face aux besoins au titre des années 2009 à 2012, il est proposé d'engager une procédure d'appel d'offres ouvert.

L'enveloppe financière pour l'année 2009 est estimée à 2 200 000 € TTC.

L'appel d'offre serait décomposé en treize catégories, elles-mêmes divisées en plusieurs lots.

Les catégories seraient les suivantes :

- catégorie I : produits laitiers,
- catégorie II : oeufs et ovoproduits,
- catégorie III : fromages frais et secs et spécialités fromagères,
- catégorie IV : corps gras et huilerie,
- catégorie V : brasserie,
- catégorie VI : produits surgelés,
- catégorie VII : pain,
- catégorie VIII : poissons frais,
- catégorie IX : charcuterie (y compris de volaille), abats et produits tripiers,
- catégorie X : viande crue,
- catégorie XI : viande cuite sous vide,

- catégories XII : épicerie,

- catégorie XIII : légumes crus de quatrième gamme.

Les marchés, fractionnés, passés sous forme de marchés à bon de commandes, seraient conclus pour une durée d'un an et renouvelables par reconduction expresse pour les années 2010, 2011 et 2012.

- Si vous suivez l'avis favorable de vos commissions de la réussite éducative, et des finances, de la modernisation du service public et du personnel, je vous demanderai, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :
- 1) décider la mise en appel d'offres de la fourniture de denrées alimentaires, pour les années 2009 à 2012, dans les conditions proposées ;
- 2) m'autoriser à lancer la procédure ;
- 3) m'autoriser à signer les marchés et tous actes à intervenir pour leur exécution ;
- 4) m'autoriser, en cas d'appel d'offres infructueux, à procéder à un nouvel appel d'offres ou à lancer une consultation en vue de la passation de marchés négociés après mise en concurrence, conformément à l'article 35.1.1° du code des marchés publics ;
- 5) dire que le financement sera assuré sur les crédits à inscrire aux budgets des exercices 2009 à 2012.

RAPPORT ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

PUBLIÉLE 3 millet 08

Pour Extrait Conforme Le Maire, Pour le Maire, le Premier Adjoint,

Alain MILLOT

PRÉFECTURE DE LA CÔTE-D'OR Déposé le :

- 3 JUIL. 2008

